



Valeur des prix d'un jeu concours avec obligation d'achat

Par **QUERRU Emmanuel**, le **28/10/2018** à **09:02**

Bonjour,

Je suis le gagnant du 1er prix d'un jeu concours avec obligation d'achat organisé par une grande enseigne de la distribution et un grand fabricant informatique.

Dans le règlement, il est annoncé un 1er prix consistant en une voiture de collection de 1966 d'une valeur de 70 000€ TTC.

Or, le prix, qui ne m'a toujours pas été remis, est une voiture de collection de 1969 d'une valeur de 24 000€ TTC.

Y'a t-il moyen de demander la valeur réelle ou une compensation?

Merci d'avance pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **Philp34**, le **30/10/2018** à **08:31**

Bonjour QUERRU Emmanuel,

Si vous êtes réellement le gagnant de ce 1er prix, oui, vous pouvez demander la compensation de cette substitution en raison que, si ce prix avait été d'une valeur moindre, vous n'auriez probablement pas acquit l'article qui a fait l'objet du jeu concours, et en ce cas, il y a tromperie.